



Ordre du jour du Conseil Communal

Séance du 24 novembre 2015

Madame, Monsieur,

Conformément aux articles L1122-11 L1122-12, L1122-13 et L1122-14 du code de la démocratie locale et de la décentralisation, nous avons l'honneur de vous convoquer à la séance du **Conseil communal** qui aura lieu à la Salle du Conseil Communal de Resteigne – rue du Centre, 79/A - 6927 RESTEIGNE, le 24 novembre 2015 à 19 heure 30.

Ordre du jour

Séance publique

Communication - Autorisations

1. *Présentation Daniel CONROTTE*
2. *Présentation Docteur GILLET*

Urbanisme - Environnement - Logement

3. *88 - Résolution du Conseil Communal - Adhésion à la convention des Maires - Délibération à proposer au CC-Approbation*

Technique

4. *ENTRETIEN EXTRAORDINAIRE : Réfection de voirie rue de Chéfiris à Resteigne et Fontaine Royale à Bure - Approbation des conditions et du mode de passation*

Finance - Comptabilité

5. *580 - Zone de Police Semois-Lesse - Dotation 2016*

Intercommunales

6. *9.47 SOFILUX - Assemblée générale ordinaire du 17 décembre 2015.*
7. *9.83 Intercommunale AIVE - AG du 16 décembre 20105.*
8. *9.701 Intercommunale IDELUX Projets - AG du 16122015*
9. *9.701 Intercommunale IDELUX Finances - AG du 16122015*
10. *9.701 IDELUX - Assemblée générale du 16122015*
11. *9.848.5 VIVALIA - Assemblée générale du 15 décembre 2015*

Séance à huis clos

Enseignement

12. *Ratification des désignations à titre temporaire*

Fait à Tellin, le 16 novembre 2015

Par le Collège Communal,

La Directrice générale,



LAMOTTE A.



Le Bourgmestre

MAGNETTE J-P

En vertu de l'article 21 du Règlement d'Ordre Intérieur du Conseil Communal, la Directrice Générale et le Directeur Financier se tiendront à la disposition des conseillers communaux afin de leur donner des explications techniques nécessaires à la compréhension des dossiers :

Le jeudi 19 novembre de 14 à 16 heures et de 17 à 19 heures.